# DOSSIER DE CANDIDATURE

à 9 mois avant la date de fin de certification

Sur Démarches-simplifiées.fr

La procédure de dépôt est dématérialisée. Un tutoriel permet de préparer sa candidature

# RECEVABILITE

La commission nationale de labellisation instruit le dossier et rend sa décision concernant sa recevabilité

# PLAN D'AUDIT

Proposé à l'EPLEFPA par l'auditeur

Le Plan d'audit définitif est élaboré conjointement par l'auditeur et l'EPLEFPA

## **ELIGIBILITE**

Le secrétariat permanent examine le dossier et se prononce sur son éligibilité. Si le dossier est éligible, il le transmet à la commission nationale de labellisation

## PLANIFICATION DE L'AUDIT

Le secrétariat permanent contractualise avec l'EPLEFPA: planification du cycle, coût. modalités d'audit. Il désigne un auditeur pour réaliser les audits

### **AUDIT**

#### Réalisation de l'audit

Sur site, l'EPLEFPA reçoit l'auditeur, participe aux échanges et fournit les éléments de preuves demandés.

A distance, les échanges et la présentation des éléments de preuve se font par visio et méls. Dans les 2 cas, un PV lui est remis à la fin de l'audit. L'EPL peut engager une procédure contradictoire

### RAPPORT PROVISOIRE DE **L'AUDIT**

L'EPLEFPA réceptionne les éléments de l'audit envoyé par l'auditeur : rapport provisoire et 1 ere version de la fiche des non-conformités le cas échéant.

RAPPORT D'AUDIT DEFINITIF

Le dossier d'audit complet, constitué par l'auditeur, est transmis au SPL qui en fait une

pré-instruction puis à la CNL pour décision finale. Il contient notamment la fiche des non-

conformités dans sa dernière version ainsi que la fiche des préconisations de l'auditeur.

L'EPLEFPA réceptionne son rapport d'audit définitif

J+5

**J-6** 

## J+10

### FICHE D'ACTIONS CORRECTIVES

En cas de non-conformité, l'EPLEFPA envoie à l'auditeur sa fiche d'actions correctives, qui en contrôle la pertinence.

L'EPLEFPA a ensuite 3 mois (pour le NC Majeures) et 6 mois (pour les NC mineures) pour mettre en place ces actions.

J+90

10

#### **LABELLISATION**

Décision finale de la commission nationale de labellisation



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

